

## **Association des services funéraires du Canada**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

#### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

L'Association des services funéraires du Canada (ASFC) est la principale association nationale de services funéraires, s'occupant de 85 % de l'ensemble des décès survenus au Canada par l'entremise de nombreux salons funéraires, cimetières et professionnels travaillant partout dans le pays. Le secteur des services funéraires sera directement touché par l'évolution des caractéristiques démographiques du Canada. Une population vieillissante aura besoin de services accrus. Les entrepreneurs de pompes funèbres actuellement formés dans la profession ne suffiront pas à la tâche. Leur certification relève de la compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral devra travailler de concert avec les provinces pour inciter plus de gens à entrer dans le secteur des services funéraires afin de maintenir le haut niveau de service actuellement assuré aux Canadiens malgré les pressions qu'exerce une population vieillissante. À part la pénurie de compétences, l'ASFC s'inquiète aussi du montant de la prestation de décès du Régime de pensions du Canada (RPC) et des effets de l'évolution démographique. La prestation a été ramenée d'un maximum de 3 580 \$ à un maximum de 2 500 \$ en 1998. L'ASFC craint que ce montant ne soit pas révisé à l'avenir. Le problème deviendra de plus en plus évident à mesure que l'évolution démographique se manifesterait avec le temps et qu'augmenterait le nombre des demandes de prestation de décès. L'ASFC encourage fortement le gouvernement fédéral à réviser le montant de la prestation de décès du RPC et à veiller à ce que tous les Canadiens puissent avoir accès à des services funéraires et à ce que les entreprises de pompes funèbres reçoivent les paiements nécessaires, surtout à mesure que la population vieillit.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

#### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

L'Association des services funéraires du Canada (ASFC) est actuellement très préoccupée par les difficultés que connaissent les anciens combattants canadiens. Elle estime que les taux actuels de financement du Fonds du Souvenir sont insuffisants, ce qui a des répercussions sensibles tant sur les familles des anciens combattants que sur les propriétaires d'entreprises canadiennes. Le Fonds du Souvenir est une société sans but lucratif qui s'occupe des funérailles et de l'inhumation des anciens combattants canadiens et alliés qui manquent de ressources. Le Fonds met essentiellement en œuvre le programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada, qui offre des prestations pour les funérailles, l'inhumation, la crémation et les pierres tombales des anciens combattants canadiens et alliés admissibles et des bénéficiaires de pensions d'invalidité. Les taux de financement du Fonds sont restés les mêmes depuis 2001, malgré une hausse sensible du prix des services funéraires. L'ASFC a récemment effectué un sondage national qui a révélé que les membres de l'association offrent aux familles des vétérans des services comparables à ceux qui sont offerts au public à un prix beaucoup moins élevé. Cela signifie que les entrepreneurs de pompes funèbres du Canada subventionnent le coût des funérailles des anciens combattants. Il devient de plus en plus difficile de maintenir le niveau de dignité dû aux anciens combattants canadiens tandis que le financement reste inférieur au coût réel des arrangements funéraires. Une majoration du financement du Fonds du Souvenir ne coûterait pas très cher puisque le nombre d'anciens combattants admissibles est petit et diminue constamment. Les entrepreneurs de pompes funèbres du Canada croient que nos vétérans méritent d'être inhumés dans le respect et l'honneur correspondant à leur contribution à leur patrie. Des mesures fédérales sont nécessaires face aux difficultés que connaissent les anciens combattants sans ressources et leurs familles, afin que les vétérans canadiens et alliés reçoivent les services funéraires qu'ils méritent.